

**M. le Recteur doit répondre à nos revendications avant les congés d'été !  
Rassemblement mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 14h30 devant le rectorat de Créteil !**

Lors du comité technique académique du jeudi 25 juin, le Recteur de l'académie de Créteil a renvoyé à des arbitrages futurs les revendications défendues en particulier par *Force Ouvrière* :

- **Sur la garantie de réemploi de tous les contractuels enseignants et CPE, aucune réponse affirmative n'a été apportée.** En substance, la secrétaire générale du rectorat nous a assuré que le dispositif des contrats d'un an allait être reconduit, mais selon des volumes qui n'étaient pas encore calibrés. Prenant l'exemple des mathématiques, elle a expliqué que du fait de la présence cette année de TZR et de collègues en CDI en plus, il y aurait « moins de contractuels à prendre », menaçant de fait le réemploi de tous les collègues.  
Elle a détaillé le planning prévu : envoi sur les mails professionnels en juillet soit d'une proposition de contrat d'un an pour ceux qui auront été choisis, soit d'une lettre indiquant que les besoins actuels ne permettent pas un renouvellement immédiat, soit d'une lettre de non renouvellement (lettre de licenciement sec) pour ceux qui auraient été évalués comme « ne donnant pas satisfaction » (liste en cours d'élaboration).  
Aucune garantie n'a été donnée pour protéger les collègues qui attendent des contrats d'un an pour satisfaire les exigences des préfetures et renouveler leur titre de séjour.  
**Le SNFOLC Créteil réaffirme ses revendications : aucun licenciement, aucun non-renouvellement, généralisation des contrats d'un an dans l'attente d'un véritable plan de titularisation.**
- **Sur les collègues admissibles aux concours internes déclarés non admis**, après avoir réaffirmé notre exigence que tous les collègues admissibles soient déclarés admis, nous avons demandé comment fonctionnerait cette « liste complémentaire » annoncée par le ministre Blanquer et avons demandé la garantie que tous soient a minima repris sur des contrats d'un an : aucune réponse !
- **Sur les collègues stagiaires convoqués par les « jurys de titularisation » (certifiés, cpe) parce que tous les avis ne sont pas « favorables », ou dont la titularisation sera étudiée pour la même raison lors de la commission administrative paritaire du 7 juillet (agrégés)**, nous avons revendiqué le fait qu'aucun collègue ne puisse être licencié. Aucune inspection en effet, dans les conditions du confinement/déconfinement, ne peut permettre de conclure à « l'insuffisance professionnelle ». Le recteur a affirmé son souci de « bienveillance » pour les « 1<sup>e</sup> année », privilégiant le renouvellement en cas de doute, mais n'a pas exclu la possibilité de licencier des collègues aujourd'hui en renouvellement. Nous ne l'acceptons pas !
- **Sur les dizaines de collègues qui, aujourd'hui, se sont vu opposer un refus à leur demande de détachement ou de disponibilité** pour allier enseignement et recherche au sein d'universités (contrat doctoral, postes d'ATER ou autres...), nous avons revendiqué l'octroi systématique de ces détachements/disponibilités. Le recteur a répondu qu'il étudierait les situations au cas par cas... évoquant, en contradiction avec les réponses données sur les contractuels, un risque de manque d'enseignants !
- **De façon plus générale, nous avons réaffirmé qu'après ces trois mois de traumatisme scolaire, des mesures urgentes devaient être prises** pour permettre aux élèves de reprendre le cours de leur scolarité. Les suppressions de postes devaient être annulées, les postes nécessaires créés, les heures de cours allouées aux établissements pour permettre le maintien de toutes les options, l'allègement des effectifs dans les classes, les dédoublements, etc. Tous les moyens nécessaires doivent être débloqués pour combattre les injustices sociales qui se sont accentuées pendant cette période de confinement/déconfinement.

**Tous les collègues contractuels doivent recevoir un contrat d'un an avant de partir en congés !  
Non au plan massif de licenciements qui se prépare !  
Tous les collègues qui en ont la possibilité et en ont formé le souhait doivent pouvoir poursuivre leur carrière en université : octroi systématique des disponibilités et détachements demandés !  
Aucun licenciement de stagiaires !  
Satisfaction des cahiers de revendications des établissements !**

**Le SNFOLC Créteil appelle tous les collègues à participer à  
un rassemblement mercredi 1<sup>er</sup> juillet à 14h30 devant le rectorat de Créteil**